

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 août 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Patrick Quirion, directeur général adjoint et trésorier
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Mme Amélie Poirier, conseillère

La séance débute à 19 h 30.

23-303

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Proclamation – Journée mondiale de la prévention du suicide – 10 septembre 2023
- 1.3. Parole au public
 - 513, rue de la Loire – Zone H-235

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 23-303 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 23-304 2.2. Adoption – Procès-verbal – Séance du conseil municipal – 4 juillet 2023

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 23-305 3.1. Autorisation – Dépenses des membres du conseil municipal
- 23-306 3.2. Approbation – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Représentations auprès du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 23-307 4.1. Adoption – Rapport annuel d'activités 2022 – Plan de mise en oeuvre – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 23-308 4.2. Autorisations – Entente de collaboration relative à l'installation et la mise en service d'un réseau de vélos en libre-service – Autorité régionale de transport métropolitain
- 23-309 4.3. Autorisation de signature – Convention d'aide financière écocamionnage – Ministère des Transports et de la Mobilité durable

23-310 4.4. Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation – Inscription des lots 5 881 508, 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929 et 5 881 930 du Cadastre du Québec

5. RESSOURCES HUMAINES

23-311 5.1. Mesure disciplinaire – Employé n° 1194 – Service de sécurité incendie

23-312 5.2. Renouvellement – Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie – 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027

23-313 5.3. Mandat – Union des municipalités du Québec – Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé 2024-2029 – Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

23-314 6.1. Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la mise en place d'un système de gestion documentaire et archivage numérique – Constellio

23-315 6.2. Participation – Projet pilote de vote par Internet – Élection municipale 2025

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

23-316 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer

8. INFRASTRUCTURES

23-317 8.1. Approbation – Adjudication d'un contrat d'achat regroupé – Chlorure de sodium (sel de déglçage) – Saison 2023-2024

23-318 8.2. Autorisation – Dépense supplémentaire – Services professionnels de surveillance – Projet R-1249

23-319 8.3. Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes – Fourniture et installation de modules de jeux au parc Desrochers – Projet R-1315, phase 2

9. LOISIRS

23-320 9.1. Demande d'aide financière – Événements spéciaux – Association du hockey mineur de Sainte-Julie

23-321 9.2. Aide financière de fonctionnement – Association des propriétaires de chiens de Sainte-Julie

23-322 9.3. Autorisation de signature – Entente relative à l'exploitation du parc canin – Association des propriétaires de chiens de Sainte-Julie

23-323 9.4. Autorisation de dépôt – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements Plaisirs plein air – Les Julievernales 2024

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-324 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

23-325 10.2. Approbation – Demande d'usage conditionnel (ajout d'un étage et aménagement d'un logement accessoire) – 513, rue de la Loire – Zone H-235

23-326 10.3. Renouvellement de mandats – Comité consultatif d'urbanisme

11. RÉGLEMENTATION

- 23-327 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 728-5 modifiant le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne 728 afin d'ajouter des fonctions audit comité
- 23-328 11.2. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-116 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 23-329 11.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1103-10 modifiant le Règlement de lotissement 1103 afin de modifier les montants attribuables aux contraventions
- 23-330 11.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1104-10 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 23-331 11.5. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1108-20 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 23-332 11.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1204-1 modifiant le *Règlement 1204* afin de décréter un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition qui excède 1 000 000 \$
- 23-333 11.7. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles – Abrogation du règlement 1165
- 23-334 11.8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1321 décrétant un emprunt de 312 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 23-335 11.9. Adoption – Règlement 1284 visant l'imposition de contributions destinées au financement en tout ou en partie de dépenses liées aux infrastructures et équipements municipaux

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 12 juillet 2023
- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.3. Liste des organismes reconnus – Politique de soutien aux organismes

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 23-336 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE –
10 SEPTEMBRE 2023**

ATTENDU QUE la journée mondiale de la prévention du suicide aura lieu le 10 septembre 2023;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2020, 1 055 personnes se sont enlevé la vie au Québec, soit une moyenne de près de trois suicides par jour, portant le suicide au 8^e rang des causes de décès dans la province;

ATTENDU QUE ce nombre ne tient pas compte des tentatives de suicide et de la détresse psychologique que peut vivre plusieurs personnes;

ATTENDU QUE pour chacun de ces décès, 7 à 10 personnes sont endeuillées et de nombreuses autres sont ébranlées;

ATTENDU QUE les efforts de prévention déployés semblent toutefois aider à stabiliser le nombre de suicides depuis quelques années;

ATTENDU QU'il est nécessaire de demeurer vigilant face à de nouveaux facteurs de risques de suicide pouvant émerger dans le futur;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 10 septembre 2023 « *Journée mondiale de la prévention du suicide* » et invite tous les julieillois.es à maintenir un réseau social de qualité, à offrir leur aide à toute personne en détresse, à faire preuve d'écoute et à raviver l'espoir;

La Ville de Sainte-Julie rappelle également que des intervenants sont disponibles gratuitement et en toute confidentialité, 24 heures par jour et 365 jours par année au 1-866-APPELLE (277-3553), pour toute personne qui en ressent le besoin.

PAROLE AU PUBLIC

- 513, rue de la Loire – Zone H-235

Audition des personnes intéressées

- Aucune question.

23-304

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –
4 JUILLET 2023**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 4 juillet 2023, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-305

AUTORISATION – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 23-012 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2023 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 23-012;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Sommet Piétonnes et Piétons avant tout : agir ensemble pour un Québec qui marche 16 et 17 octobre 2023	16 et 17 octobre 2023 Centrexpo Cogeco à Drummondville	280 \$	2	560 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-306

APPROBATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

ATTENDU le déséquilibre fiscal pour les dix-sept (17) municipalités composant la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (ci-après la « Régie ») en ce qui a trait à leur contribution financière pour maintenir un service de police sur leur territoire versus les municipalités desservies par la Sûreté du Québec;

ATTENDU l'augmentation des dépenses connues ces dernières années par les municipalités ainsi que les responsabilités accrues;

ATTENDU l'accès aux subventions par la Ville de Montréal pour faire face aux difficultés de recrutement, ce qui représente le salaire d'un policier sur 2 à la hauteur de 45 millions de dollars par année pendant 5 ans, alors que la Régie n'a aucune subvention de fonctionnement pour l'aider dans ses opérations;

ATTENDU les autres subventions reçues pour d'autres instances;

ATTENDU QUE l'École nationale de Police réserve des recrues pour les villes de Montréal, de Laval et de la Sûreté du Québec, alors que la Régie a peine à recruter les policiers dont elle a besoin pour effectuer ses obligations;

ATTENDU QUE les dix-sept (17) municipalités regroupées pour la Régie ont des enjeux importants de taxation et que les quotes-parts ont augmenté de façon importante ces dernières années;

ATTENDU QUE pour maintenir les services de police de niveau 2 de la Régie, celle-ci a besoin de financement autre que les quotes-parts défrayées par les municipalités;

ATTENDU QUE la Régie n'a pas accès actuellement aux subventions pour les rénovations ou la construction d'infrastructures répondant aux besoins;

ATTENDU QUE la pénurie d'effectifs au sein de la Régie a pour effet de causer un certain épuisement au niveau des employés;

ATTENDU QUE la pénurie d'effectifs a également un impact sur la sécurité des citoyens, notamment en matière de sécurité routière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'approuver la démarche de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent afin de demander une rencontre auprès de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, conformément à la résolution CA-23-2584 de la Régie adoptée lors de sa séance du conseil d'administration du 28 juin 2023;

D'acheminer une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- Monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des Municipalités du Québec;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Madame Suzanne Roy, ministre de la Famille et responsable de la Montérégie;
- Monsieur Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice;
- Monsieur Jean-François Roberge, ministre de la Langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-307

ADOPTION – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU l'adoption du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) en date du 12 mars 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le *Schéma de couverture de risques* doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au *Schéma de couverture de risques*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois (3) mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le rapport d'activités 2022 de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-308

AUTORISATIONS – ENTENTE DE COLLABORATION RELATIVE À L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après ARTM) a pour mission de promouvoir le transport collectif, le transport actif et le covoiturage notamment en établissant ou en encourageant des mesures incitatives afin de favoriser l'utilisation de ces modes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déployer sur son territoire un réseau de vélos en libre-service BIXI;

ATTENDU QUE la Ville sera propriétaire des actifs du réseau de vélos en libre-service concernés par la présente entente, soient les vélos, les stations et leurs ancrages;

ATTENDU QUE l'ARTM est en mesure d'accompagner la Ville dans ses démarches et, à cet effet, les parties ont un intérêt à collaborer pour la mise sur pied du projet;

ATTENDU QUE l'ARTM prend en charge, pour et aux frais de la Ville, le processus d'approvisionnement ainsi que la gestion du contrat d'exploitation du réseau de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par la greffière adjointe et coordonnatrice aux projets spéciaux lors de la commission administrative du 14 août 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie, l'*Entente de collaboration relative à l'installation et la mise en service d'un réseau de vélos en libre-service sur le territoire à intervenir avec l'Autorité régionale de transport métropolitain*, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi qu'à y apporter toute modification jugée nécessaire;

QUE le Service des finances soit autorisé à transmettre tout paiement à l'ARTM, ayant un établissement au 700, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal, Québec, H3B 5M2, le tout conformément aux modalités prévues à l'entente précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-309

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
ÉCOCAMIONNAGE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 novembre 2022, la Ville de Sainte-Julie a autorisé le Service des finances à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Écocamionnage du ministère des Transports et de la Mobilité durable, résolution 22-540;

ATTENDU QUE la ministre a accordé à la Ville de Sainte-Julie une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du programme Écocamionnage - Volet 1 - Acquisition des technologies pour l'année financière 2023-2024;

ATTENDU QUE cette aide financière fait l'objet d'une convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer le nom et le titre de la personne autorisée à signer cette convention;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention d'aide financière relative au volet « Acquisition des technologies » du Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (écocamionnage) à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (dossier numéro 1182-8813425350 - n° de lot : 111 - GDM 20230607-014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-310

**RÉPERTOIRE MÉTROPOLITAIN DES INITIATIVES MUNICIPALES DE
CONSERVATION – INSCRIPTION DES LOTS 5 881 508, 5 881 577, 5 881 928,
5 881 929 ET 5 881 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* a comme objectif de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des municipalités du Grand Montréal le *Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation* pour inscrire les sites qui ont pour vocation la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite contribuer à l'objectif métropolitain de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire des lots 5 881 508, 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929 et 5 881 930 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QU'au moins 75 % de la surface de ces lots est occupée par des milieux naturels dont les processus naturels d'évolution et de développement d'un écosystème ne sont pas entravés par des activités anthropiques;

ATTENDU QUE ces lots sont localisés dans l'aire d'affectation Agricole (A1 et A4) au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville dont les fonctions sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels;

ATTENDU QUE ces lots sont localisés dans l'aire d'affectation Agricole au plan d'urbanisme dont les usages sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande d'inscription des lots 5 881 508, 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929 et 5 881 930 du Cadastre du Québec au *Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation*;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à maintenir les processus naturels d'évolution et de développement des milieux naturels du site visé;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à signaler, à la Communauté métropolitaine de Montréal, toutes modifications des caractéristiques ou des mesures de conservation du site visé dans un délai maximal de 90 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-311

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ N° 1194 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU les actes reprochés à l'employé n° 1194 du Service de sécurité incendie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE ratifier l'*Entente intervenue entre la Ville de Sainte-Julie, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5134 et l'employé n° 1194*, et, conformément à cette entente, de suspendre sans salaire cet employé pour une durée de 14 semaines de calendrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-312

RENOUVELLEMENT – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2027

ATTENDU QUE la *Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie* (ci-après la « Politique ») est échuë depuis le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le comité représentant les employés cadres de la Ville (ci-après « Comité ») a procédé à la révision de cette Politique;

ATTENDU QUE des revendications ont été faites par le Comité auprès des représentants de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE renouveler la *Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027*, dont copie est jointe en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-313

MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPEMENT 2024-2029 – REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Sainte-Julie souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'UMQ dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

DE confirmer ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la Ville;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

DE mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

DE s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Sainte-Julie durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Sainte-Julie joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

DE s'engager à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-314

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVAGE NUMÉRIQUE – CONSTELLIO

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, la Municipalité de Calixa-Lavallée, la Ville de Saint-Amable, la Municipalité de Verchères, l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville, la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable et la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) désirent mettre en commun un système documentaire et d'archivage numérique régional pour répondre à leurs besoins;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à un système documentaire et un archivage numérique régional;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les modalités et la tarification relatives à l'acquisition de la plateforme Constellio;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer et à conclure, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'*Entente intermunicipale relative à la mise en place d'un système de gestion documentaire et archivage numérique*, jointe en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-315

PARTICIPATION – PROJET PILOTE DE VOTE PAR INTERNET – ÉLECTION MUNICIPALE 2025

ATTENDU QUE le directeur général des élections élabore un projet pilote de vote par Internet qui sera mis en œuvre lors des élections générales municipales de 2025;

ATTENDU QUE l'essai du vote par Internet sera centralisé auprès du directeur général des élections, lequel sera seul responsable du choix du fournisseur de la solution technologique pour le vote par Internet et de l'administration de cette modalité de vote;

ATTENDU QUE l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en œuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour conclure une entente avec le directeur général des élections et la ministre afin de permettre l'essai du vote par Internet lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025, par la mise en œuvre du projet pilote susmentionné;

ATTENDU QU'afin de permettre la tenue du vote par Internet dans la Ville de Sainte-Julie, deux ententes doivent être conclues entre cette dernière, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la première entente portera sur les rôles et responsabilités des parties et décrira la procédure générale du vote par Internet;

ATTENDU QUE la deuxième entente, qui sera signée ultérieurement, portera sur l'opérationnalisation du vote par Internet et décrira la procédure détaillée applicable pour cette modalité de vote;

ATTENDU QU'il sera loisible pour la Ville de se retirer du projet pilote après la signature de la première entente au moyen d'un avis écrit;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie accepte de participer au projet pilote de vote par Internet à l'occasion des élections générales municipales du 2 novembre 2025;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les ententes et tout document pouvant être requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-316

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 30 juin 2023 au 10 août 2023 :

- | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2023-15 | Chèque à ratifier | 2 749 064,27 \$ |
| ▪ Liste F-2023-16 | Comptes à payer | 4 926 715,11 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 30 juin 2023 au 10 août 2023 apparaissant sur les listes F-2023-15 et F-2023-16;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-317

APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2023-2024

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder annuellement, pour les saisons 2023-2024 à 2026-2027, à un appel d'offres regroupé en vue de l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour ses besoins et à l'adjudication de ce contrat, aux termes de la résolution 23-125 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023;

ATTENDU QUE suivant un appel d'offres public, le lot G-1 du contrat région Montérégie (16) pour la saison 2023-2024 a été adjugé à l'entreprise Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée, au taux de 90,69 \$/tonne métrique transportée, taxes en sus;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 3 360 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G-1 du contrat CS-20232024 concernant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2023-2024 à l'entreprise Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée, située au 755, boulevard Saint-Jean, local 700, Pointe-Claire, Québec, H9R 5M9, pour une dépense de 350 347,20 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-318

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE – PROJET R-1249

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé, en novembre 2021, un contrat relatif à des services professionnels de surveillance du projet de remplacement du dégrilleur et d'installation d'un compacteur à l'usine d'épuration à l'entreprise Tetra Tech QI inc., pour une valeur de 24 144,75 \$, toutes taxes comprises, bon de commande 17637;

ATTENDU QUE des dépassements de coûts s'inscrivent dans ce projet en raison de problématiques de nature technique, nécessitant ainsi la poursuite du mandat de surveillance de l'entreprise précitée et par conséquent, la facturation d'honoraires professionnels supplémentaires;

ATTENDU l'article 6.3 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la modification d'un contrat initial d'une valeur inférieure à 25 000 \$ dont la modification a pour effet de le porter au-delà de cette valeur;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 14 août 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 27 594 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat R-1249 relatif au mandat de services professionnels de surveillance du projet de remplacement du dégrilleur et d'installation d'un compacteur à l'usine d'épuration, octroyé à l'entreprise Tetra Tech QI inc. par le biais du bon de commande 17637, portant la valeur totale de la dépense autorisée à 51 738,75 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-319

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC DESROCHERS – PROJET R-1315, PHASE 2

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE la Ville peut avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes soit adoptée par les membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour le projet R-1315, phase 2 concernant la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Desrochers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-320

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation de la 22^e édition de son tournoi provincial atome qui s'est déroulé du 16 janvier au 29 janvier 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur d'un tel événement et que la demande de l'Association du hockey mineur respecte les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 83,07 \$, taxes incluses, pour un total de 4 984,20 \$, à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie, pour l'organisation du tournoi provincial M11 atome de Ste-Julie;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, automne 2023;

QUE ce montant représente pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 15 706,20 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-321

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement de la part de l'organisme *Association des propriétaires de chiens de Sainte-Julie*;

ATTENDU QUE la politique d'attribution des subventions du conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser, pour l'année 2023, une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme *Association des propriétaires de chiens de Sainte-Julie* dans le cadre du volet 1 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-322

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU PARC CANIN – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie soutient les actions et les initiatives de l'Association des propriétaires de chiens de Sainte-Julie (ci-après « l'Association ») et souhaite lui confier la gestion du parc canin;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente visant à établir les obligations de chacune des parties relativement à l'exploitation, l'entretien et l'utilisation du parc canin situé sur le territoire;

ATTENDU QUE l'Association a notamment pour objectifs d'effectuer la gestion du parc canin, d'organiser des activités ou événements faisant la promotion des intérêts des chiens et de leurs maîtres et d'éduquer la population en proposant des activités de sensibilisation, des conférences et des ateliers sur les chiens;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'*Entente relative à l'exploitation du parc canin* à intervenir avec l'Association des propriétaires de chiens de Sainte-Julie, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-323

AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ÉVÉNEMENTS PLAISIRS PLEIN AIR – LES JULIEVERNALES 2024

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux événements Plaisirs plein air* pour son événement « Les Julievernales » qui se tiendra les 3 et 4 février 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à déposer une demande d'aide financière au *Programme d'assistance financière aux événements Plaisirs plein air* pour son événement « Les Julievernales 2024 », pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et à signer tous les documents afférents et requis pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-324

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 23-36** pour la construction d'une nouvelle résidence au **388, chemin du Fer-à-Cheval**, et ce, conformément à la résolution 524.3.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;
- La demande de **PIIA 23-37** pour la construction d'un garage détaché au **278, chemin du Fer-à-Cheval**, et ce, conformément à la résolution 524.4.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;
- La demande de **PIIA 23-38** pour la transformation d'un garage attenant en pièce habitable au **16, rue Vauquelin**, et ce, conformément à la résolution 524.5.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;
- La demande de **PIIA 23-39** pour l'ajout d'un étage et l'aménagement d'un logement accessoire au **513, rue de la Loire**, et ce, conformément à la résolution 524.6.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;
- La demande de **PIIA 23-40** pour la rénovation (agrandissement) du bâtiment industriel situé au **1041, rue Nobel (Camions Excellence Peterbilt)**, et ce, conformément à la résolution 524.7.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;
- La demande de **PIIA 23-41** pour l'affichage de l'établissement situé au **1615, chemin du Fer-à-Cheval, local B** (Renaissance), et ce, conformément à la résolution 524.8.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;
- La demande de **PIIA 23-42** pour la modification des plans-concept de rénovation (revêtement extérieur) de l'établissement situé au **2041, rue Léonard-De Vinci (Tundra)**, et ce, conformément à la résolution 524.10.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;
- La demande de **PIIA 23-43** pour l'affichage de l'établissement situé au **2000, chemin du Fer-à-Cheval, local A** (Centre de denturologie Boisvert), et ce, conformément à la résolution 524.13.A.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2023;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-325

APPROBATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (AJOUT D'UN ÉTAGE ET AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE) – 513, RUE DE LA LOIRE – ZONE H-235

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour l'implantation d'un usage conditionnel au 513, rue de la Loire a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la présente demande concerne l'ajout d'un étage à une résidence unifamiliale isolée d'un étage pour y aménager un logement accessoire sur un terrain de moins de 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE les requérants proposent l'ajout d'un logement accessoire de 64 mètres carrés à la droite de la résidence unifamiliale par un agrandissement sur une partie de la superficie de la résidence existante;

ATTENDU QUE le terrain qui accueillera la construction est d'une superficie de 518,4 mètres carrés, soit 38,6 mètres carrés en deçà de la superficie minimale prescrite au *Règlement de zonage 1101* pour l'aménagement d'un tel logement;

ATTENDU QUE la section 11 du *Règlement 1107 relatif aux usages conditionnels* permet d'autoriser l'aménagement d'un logement accessoire à une résidence de type unifamilial isolé H1, sur une propriété dont la superficie est inférieure à 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 524.6.23 adoptée lors de l'assemblée tenue le 12 juillet 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel (ajout d'un étage et aménagement d'un logement accessoire);

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande d'usage conditionnel a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. C-19) et qu'une affiche a été installée sur l'emplacement visé par la demande afin d'annoncer ledit projet (date, heure, lieu de la séance, nature du projet) pour que toute personne désirant se faire entendre relativement à cette demande puisse le faire lors de la séance du conseil;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'autorisation d'une demande d'usage conditionnel ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'approuver la demande pour l'autorisation d'un usage conditionnel (ajout d'un étage et aménagement d'un logement accessoire) pour le bâtiment résidentiel situé au 513, rue de la Loire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-326

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE les premiers mandats de Mme Snejana Stratieva, Mme Marie-Pierre Giroux et M. Claude Lachapelle à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme se terminent le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU QUE Mmes Stratieva et Giroux ainsi que M. Lachapelle désirent renouveler leur mandat pour un deuxième terme de deux (2) ans, conformément au *Règlement 728 relatif au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE renouveler les mandats de Mmes Snejana Stratieva et Marie-Pierre Giroux ainsi que de M. Claude Lachapelle à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans;

QUE leur second mandat se termine le 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-327

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 728-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET À SES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 728 AFIN D'AJOUTER DES FONCTIONS AUDIT COMITÉ

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 728-5 modifiant le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne 728 afin d'ajouter des fonctions audit comité* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 728-5 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-328

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1101-116 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement 1101-116 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 septembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-329

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1103-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN
DE MODIFIER LES MONTANTS ATTRIBUABLES AUX CONTRAVENTIONS**

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1103-10 modifiant le Règlement de lotissement 1103 afin de modifier les montants attribuables aux contraventions* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer les mentions relatives aux montants des contraventions du *Règlement de lotissement 1103* afin que tous les montants des contraventions soient dorénavant uniquement prévus au règlement sur les permis et certificats en vigueur;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1103-10 modifiant le *Règlement de lotissement 1103* afin de modifier les montants attribuables aux contraventions;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 septembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-330

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1104-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 1104 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU
PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE
D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT
(OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Dubuc que le *Règlement 1104-10 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1104-10 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-331

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1108-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'APPORTER
CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE
OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET
APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1108-20 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1108-20 modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 septembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-332

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1204-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1204 AFIN DE DÉCRÉTER UN TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 1 000 000 \$

Avis de motion est donné par M. Christian Huard que le *Règlement 1204-1 modifiant le Règlement 1204 afin de décréter un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition qui excède 1 000 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1204-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-333

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1320 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – ABROGATION DU RÈGLEMENT 1165

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Sainte-Julie*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 septembre 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-334

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1321 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 312 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1321 décrétant un emprunt de 312 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1321 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-335

ADOPTION – RÈGLEMENT 1284 VISANT L'IMPOSITION DE CONTRIBUTIONS DESTINÉES AU FINANCEMENT EN TOUT OU EN PARTIE DE DÉPENSES LIÉES AUX INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent aux municipalités d'exiger une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant d'une intervention visée par une demande de permis;

ATTENDU QUE les besoins en matière d'infrastructures et équipements municipaux induits par les nouveaux développements immobiliers généreront d'importants investissements de la part de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution monétaire qui sera versée à un fonds réservé pour le financement d'infrastructures et d'équipements municipaux qui sont requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a établi le montant de la contribution monétaire prévue au présent règlement en fonction d'une estimation du coût estimé des infrastructures et équipements municipaux qui sont destinés à être financés en totalité ou en partie par le fonds et du nombre de nouveaux logements qui sont susceptibles de rendre nécessaire une prestation accrue de services municipaux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, résolution 23-299;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1284 visant l'imposition de contributions destinées au financement en tout ou en partie de dépenses liées aux infrastructures et équipements municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 12 JUILLET 2023

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 12 juillet 2023 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 14 août 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juillet 2023, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Poulin, Jean-Claude	Surnuméraire	Commis-magasinier	1 ^{er} août 2023
Prevost, Sylvain	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	14 août 2023
Degan, Raphaël	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	14 août 2023
Rose, Patrick	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	16 août 2023
Service des loisirs			
Robert, Marc-Olivier	Non-syndiqué	Animateur Medialab	4 juillet 2023

LISTE DES ORGANISMES RECONNUS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 10 mai 2022 de la nouvelle politique de soutien aux organismes;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a transmis à tous ses organismes déjà accrédités la nouvelle politique ainsi que le formulaire de demande de soutien;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a analysé les demandes de soutien transmises par certains organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 14 août 2023;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste des organismes reconnus jointe à la présente.

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Le Petit Marché** – M. Mario Lemay invite les citoyens à participer, les jeudis, au Petit Marché.
- **Planification stratégique 2023-2027** – M. Lemay invite les citoyens à participer à la phase 2 de la planification stratégique et mentionne que les données recueillies seront analysées et permettront de déterminer les priorités de la Ville pour les prochaines années.
- **Accueil des nouveaux résidents** – M. Lemay indique que la Ville a lancé un projet innovant visant à accueillir chaleureusement les nouveaux résidents de la ville. Ainsi, les nouveaux résidents peuvent assister à une rencontre personnalisée leur permettant d'avoir les réponses à leurs interrogations entourant les différents services offerts par la Ville. Cet échange, d'une durée d'une heure, est disponible en mode virtuel, téléphonique ou en présentiel.
- **Spectacles musicaux** – M. Lemay invite les citoyens à participer aux spectacles musicaux qui auront lieu durant la période estivale, notamment celui de l'Orchestre Philharmonique du Québec, prévu le 30 août 2023 au parc Edmour-J.-Harvey, sous la direction du chef Alexandre Da Costa.
- **Projet de construction au 500, boulevard Saint-Joseph** – M. Lemay mentionne que lors des travaux de construction, un arrêt additionnel sera installé sur le boulevard Saint-Joseph et qu'une brigadière sera en poste durant les heures scolaires.
- **Journée de la famille – Samedi 9 septembre 2023** – Mme Lucie Bisson mentionne que des bénévoles sont recherchés lors de cet événement et que toute personne intéressée peut donner ses coordonnées par le biais de la page Facebook de la Journée de la famille ou par le biais du Service des loisirs.
- **Soirée de danse salsa – Samedi 26 août 2023** – Mme Josée Marc-Aurèle invite les citoyens à participer à cette soirée.
- **Rentrée scolaire** – Mme Marc-Aurèle souhaite une belle rentrée scolaire aux élèves et aux enseignants.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les questions et commentaires ont porté sur les sujets suivants :

- **Fortes pluies du 3 août 2023** – Demande afin de savoir quel suivi sera effectué par la Ville concernant les propriétaires qui ont subi des dommages par l'eau le 3 août 2023;
- **Travaux d'infrastructures sur le rang de la Vallée** – Demande afin de connaître les raisons pour lesquelles les citoyens résidant sur le rang de la Vallée ne peuvent toujours pas se brancher au réseau d'aqueduc de la Ville;
- **Projet de mise en service d'un réseau de vélos BIXI en libre-service (Point 4.2 à l'ordre du jour)** – Demande pour savoir en quoi consiste ce projet;
- **Aide financière écocamionnage (Point 4.3 à l'ordre du jour)** – Demande afin de savoir en quoi consiste cette aide financière;
- **Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation (Point 4.4 à l'ordre du jour)** – Demande pour connaître le pourcentage de terres protégées à Sainte-Julie;
- **Travaux d'infrastructures sur le boulevard Saint-Joseph** – Demande à l'effet de savoir quand les travaux seront terminés;
- **Nids-de-poule – Boulevard Saint-Joseph** – Commentaire à l'effet qu'il y a des nids-de-poule sur ce boulevard, direction est.
- **Vivaces et bulbes** – Demande à l'effet de savoir pourquoi les vivaces et les bulbes qui sont enlevés des plates-bandes de la Ville ne sont pas redistribués aux citoyens;
- **Accident d'automobile sur le chemin du Fer-à-Cheval, près de Saint-Amable** – Demande afin que la limite de vitesse soit réduite à cet endroit.

23-336

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière